



**2^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mercredi le 17 février 2021, 19 h,
Séance tenue en visioconférence**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M ^{me} Diane Boudreault	Présidente
M. Kevin Breault	Secrétaire
M ^{me} Noëlline Saint-Pierre	Administratrice
M. Stéphan Pouleur	Administrateur
M. Bernard Paré	Administrateur
M ^{me} Anaëlla Njanga	Administratrice
M ^{me} Véronique Mercier	Administratrice
M. Pierre Martin	Administrateur

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Mathieu Trépanier	Trésorier
M ^{me} Maud Brochu	Administratrice
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district électoral du Plateau

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller, Service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec
M ^{me} Marie-Claude Bergeron	Conseillère en urbanisme (départ 20 h 30)
M ^{me} Eliana Vivero	Conseillère en urbanisme (départ 20 h 30)
M ^{me} Émilie Villeneuve	Conseillère municipale, district électoral de Saint-Louis-Sillery
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien

4 citoyens sont présents

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE

M^{me} Diane Boudreault ouvre l'assemblée à 19h05 et souhaite la bienvenue aux personnes participantes dans la séance par mode virtuel (Zoom).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Diane Boudreault fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à faire. Pas d'ajouts à signaler.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Période d'intervention des conseillers municipaux	19 h 05
4. Demande d'opinion projet de Règlement R.C.A.3V.Q.292	19 h 20
5. Demande d'opinion projet de Règlement R.C.A.3V.Q.295	20 h 25
6. Adoption du procès-verbal du 20 janvier 2021	20h 35
7. Suivi au procès-verbal	20 h 40
8. Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 55
9. Dossiers du conseil de quartier	21 h 00
• Résolution sur la requalification	
• Résolution sur les rues de transit et vitesse	
• Diminution de la limite de vitesse	
• Rapport annuel	
• Piano public	
10. Correspondance et trésorerie	21 h 25
11. Divers	21 h 10
12. Levée de l'assemblée	21 h 15

RÉSOLUTION 21-CA-05

Sur proposition de M^{me} Noëlline St-Pierre, appuyée par M. Bernard Paré, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

3. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M^{me} Émilie Villeneuve fait part des annonces toutes récentes par rapport aux activités offertes par la Ville à l'occasion de la semaine de relâche.

Elle partage que la Ville a mis en ligne le [rapport](#) du vérificateur général pour l'année 2020.

Elle fait aussi de l'appel d'intérêt qu'elle a lancé cette semaine pour un projet de Centre éducatif en agriculture urbaine au Grand Marché afin d'offrir diverses formations liées à l'agriculture urbaine (optimisation du potager, élevage de poules, etc.)

Elle mentionne également le sondage du [taux de satisfaction à 90% des citoyens](#) envers les services offerts par la Ville de Québec. Le défi de la Ville sera de maintenir cette satisfaction et de veiller à améliorer les domaines plus faibles.

En ce qui concerne la Stratégie de sécurité routière, elle partage sommairement le bilan : 11 parcours scolaires ont été analysés et la Ville est sur la bonne voie pour réaliser son plan d'action et pour bien remplir les objectifs de la Stratégie de sécurité routière.

M^{me} Diane Boudreault se questionne sur les rues à 30 km /h et 40 km/h et demande s'il y a moyen de savoir quelles seront les rues touchées dans leur quartier. Sans avoir les noms exacts des rues, M^{me} Émilie Villeneuve mentionne que les rues dans la portion Cité-Universitaire seront surtout touchées par la diminution de la limite de vitesse. Une séance d'information, prévue le 2 mars en visioconférence, présentera la carte des limites de vitesse proposées dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

M^{me} Diane Boudreault aimerait avoir l'heure juste quant à la requalification du chemin Ste-Foy. M. Dave Gagnon Pelletier fera une requête auprès de M. Rémy Normand.

M^{me} Véronique Mercier demande s'il y avait du nouveau quant à l'analyse sécurité routière autour de l'école Fernand-Seguin. M. Dave Gagnon Pelletier explique que la division des transports de la Ville a reçu les résultats de recherche d'Accès Transports Viables pour la sécurité routière autour des écoles et que les résultats seront transmis au Conseil lorsque leur analyse sera terminée.

4. DEMANDE D'OPINION PROJET DE REGLEMENT R.C.A.3V.Q.292

M. Dave Gagnon Pelletier présente, à l'aide d'un soutien visuel, la démarche de consultation citoyenne ainsi que le déroulement de la demande d'opinion.

M^{me} Eliana Vivero, à l'aide d'un support visuel, partage ensuite le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 32039Hb. Les requérants sont les propriétaires de la résidence Mansfield qui offrent des services pour des personnes ayant une déficience intellectuelle et parfois physique. Comme les requérants

souhaitent que toutes les chambres soient individuelles, la proposition vise à modifier le nombre maximal d'unités pour le groupe d'usages «maison de chambres et pension H3» de 20 à 26.

M. Dave Gagnon Pelletier fait la lecture d'une lettre de citoyens s'objectant à cette modification et demandant l'érection d'un mur d'intimité. Il lit également les questions écrites de deux autres citoyens. Il lit ensuite la réponse de la Ville qui a été envoyée à chacun des citoyens.

Les administrateurs du Conseil et les citoyen.ne.s sont invité.e.s à poser leurs questions et commenter.

Un citoyen habitant à l'arrière du terrain fait part de son opposition au projet, puisqu'il s'est toujours opposé à la construction de gros bâtiments à cet endroit. Il émet également que la clôture actuelle ne permet pas aux voisins d'avoir une bonne intimité.

La représentante de la résidence Mansfield amène des précisions aux questions des citoyens. Elle souligne que ces projets de modifications viennent du CIUSSS de Québec demandant d'avoir des chambres individuelles pour chacun des résidents, étant donné qu'ils passent d'une clientèle de transition à une clientèle permanente. Elle précise aussi que son but n'est pas d'agrandir, mais bien de se conformer aux règlements municipaux et aux demandes du CIUSSS.

M. Dave Gagnon Pelletier sonde les membres du Conseil pour obtenir leur avis.

RÉSOLUTION 21-CA-06

Il est résolu par le Conseil de quartier de la Cité universitaire de recommander favorablement le projet de Règlement R.C.A.3V.Q.292 modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 32039Hb, tout en recommandant l'ajout d'un mur d'intimité à l'arrière du bâtiment.

Adoptée à la majorité avec une abstention

5. DEMANDE D'OPINION PROJET DE REGLEMENT R.C.A.3V.Q.295

M. Dave Gagnon Pelletier présente, à l'aide d'un soutien visuel, la démarche de consultation citoyenne ainsi que le déroulement de la demande d'opinion.

M^{me} Marie-Claude Bergeron, à l'aide d'un support visuel, partage ensuite le projet de modification de règlement relativement à la zone 32218Pb, R.C.A.3V.Q. 295.

Le *Champlain Regional College–St. Lawrence* souhaite moderniser son affichage actuel en installant une enseigne au sol ainsi qu'une enseigne sur le mur de sa façade. Un ajustement à la grille de spécifications de la zone 32218Pb pour l'affichage est donc nécessaire, car le type de milieu inscrit actuellement à la grille ne permet qu'un usage du groupe *Habitation*. Le projet de règlement propose d'ajuster le type de milieu pour l'affichage aux usages autorisés et de changer le *Type 1 général* actuel pour le *Type 9 public ou récréatif*.

Les administrateurs du Conseil et les citoyen.ne.s sont invité.e.s à poser leurs questions et commenter. La représentante de St-Lawrence amène des précisions quant à la nouvelle enseigne qui aura un léger éclairage intégré et non projeté.

M. Dave Gagnon Pelletier sonde les membres du Conseil pour obtenir leur opinion.

RÉSOLUTION 21-CA-07

Il est résolu par le Conseil de quartier de la Cité universitaire de recommander favorablement le projet de modification de règlement relativement à l'affichage de l'établissement St-Lawrence Cégep Champlain, R.C.A.3V.Q. 295.

Adoptée à l'unanimité

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 20 JANVIER 2021

Les membres du Conseil de quartier passent en revue le procès-verbal du 20 janvier 2021. M^{me} Diane Boudreault demande s'il y a des modifications à apporter.

RÉSOLUTION 21-CA-08

Sur proposition de M^{me} Véronique Mercier, appuyé par M^{me} Diane Boudreault, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 20 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

7. SUIVI AU PROCES-VERBAL

M. Stéphan Pouleur partage, avec photos en appui, le manque de qualité du déneigement sur sa rue. M. Bernard Paré recommande de soumettre le cas au 311.

M^{me} Diane Boudreault demande s'il y a du nouveau par rapport aux différentes résolutions adoptées par le Conseil, telles le projet de *pumptrack*, la traverse piétonne au coin Dosquet/Quatre-Bourgeois, le lien cyclo-pédestre, le projet de centre communautaire et la plantation d'arbres aux abords de la piscine St-Denis.

M. Dave Gagnon Pelletier mentionne que tous ces dossiers sont actuellement en traitement.

8. PERIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES AVEC LES CITOYENS

Un citoyen demande si l'opinion qu'il a émis lors de la demande d'opinion R.C.A.3V.Q.292 (Résidences Mansfield) sera transmise au conseil d'Arrondissement et s'il aura encore le pouvoir d'intervenir.

M. Dave Gagnon Pelletier répond que le citoyen pourra participer à la rencontre du conseil d'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge en visioconférence, en le référant au calendrier sur le site de la Ville.

9. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

9.1 Résolution sur la requalification

M^{me} Diane Boudreault revient sur la demande d'une traverse piétonne plus sécuritaire devant le restaurant Normandin du chemin Ste-Foy, tel que suggéré par M^{me} Maud Brochu. M^{me} Diane Boudreault est allée observer à quatre reprises la circulation des piétons à cet endroit et elle a constaté que les piétons traversent les quatre voies au lieu de marcher jusqu'au coin du chemin Ste-Foy et du boulevard Robert-Bourassa.

Elle sonde les administrateurs pour la suite des choses. M. Bernard Paré émet que le Conseil ne devrait pas se concentrer sur ce seul endroit et que cela devrait plutôt être inclus dans le projet de requalification. M^{me} Noëlline St-Pierre, M. Pierre Martin et M^{me} Anaëlla Njanga considèrent plutôt que puisqu'est en jeu la sécurité de personnes, dont des étudiants et des personnes âgées, on devrait suggérer d'adapter l'aménagement aux humains et non les humains à l'aménagement, si celui-ci démontre en situation qu'il est inadapté.

M^{me} Diane Boudreault retravaillera la résolution en fonction des nouveaux commentaires émis par ses coadministrateurs, en vue de la présenter à la prochaine réunion.

9.2 Résolution sur les rues de transit et vitesse

M^{me} Diane Boudreault présente la résolution sur les rues de transit, élaborée suite aux commentaires des membres lors de la précédente assemblée.

RÉSOLUTION 21-CA-09

Considérant que la Ville de Québec aborde la problématique des rues de transit dans le cadre de la Stratégie sur la sécurité routière 2020-2024 de la Ville;

Considérant que les trois orientations principales de la Stratégie sont : RALENTIR, ÊTRE COURTOIS, SÉCURISER;

Considérant qu'au Québec 95% des collisions avec dommages corporels impliquant au moins un piéton sont intervenues dans des zones où la vitesse autorisée était de 50 km/h ou moins en 2015;

Considérant la présence de nombreux piétons dans le quartier en raison de trois écoles primaires, deux collèges, une université et de nouvelles tours d'habitation;

Considérant que depuis quelques années certaines rues du quartier de la Cité-Universitaire servent de rues de transit et que par conséquent le trafic et la vitesse se voient augmentés;

Considérant qu'une centaine de personnes de notre quartier se mobilisent pour trouver des solutions pour améliorer la sécurité routière;

Sur proposition de M^{me} Noëlline St-Pierre, appuyée M. Pierre Martin, il est résolu par le Conseil de quartier de la Cité-Universitaire de demander à la ville de mettre en place un projet-pilote, par exemple pour les rues suivantes : Dalquier, John-West et Saint-Jean-Bosco, avec la collaboration des citoyens concernés, afin que soient déployées des solutions pour contrer la problématique du transit et de la vitesse.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Diminution de la limite de vitesse

M^{me} Diane Boudreault rappelle qu'il sera possible d'obtenir les noms des rues touchées par les réductions de limites de vitesse dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge lors d'une réunion virtuelle le 2 mars prochain.

M^{me} Anaëlla Njanga suggère que le Conseil adopte une approche plus solidaire que coercitive quant à un changement du comportement au volant des citoyens dans leur quartier.

9.4 Rapport annuel

M^{me} Diane Boudreault annonce que l'Assemblée générale annuelle se tiendra le 21 avril prochain, au cours de laquelle sera présenté le rapport annuel qui reste à rédiger.

9.5 Piano public

M. Pierre Martin partage son idée de piano public pour agrémenter le quartier. Il avait songé à le localiser près de la boulangerie la Boite à Pain sur le Chemin Ste-Foy. En faisant des recherches, il a constaté qu'un tel projet devrait être porté par un organisme et remplir plusieurs critères demandés par la Ville. Il suggère que la Ville de Québec, ayant généralement plus de moyens que des organismes, pourrait peut-être s'occuper d'un tel projet, comme c'est le cas à Montréal. M. Pierre Martin contactera néanmoins des gens qui ont porté un projet de piano public à Québec et Montréal.

9.6 Autres sujets

M^{me} Diane Boudreault fait mention de la remise des mérites en architecture qui aura lieu le 18 février à 19h.

Elle invite également les membres du Conseil à participer à la [consultation publique sur la Vision de la mobilité active de la Ville de Québec](#). À cette fin, M^{me} Diane Boudreault et M^{me} Véronique Mercier rédigeront un court mémoire au nom du CQCU.

10. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Correspondance : M^{me} Diane Boudreault fait part de la réception d'un courriel d'un citoyen à propos du projet Laurentia.

Trésorerie : M. Dave Gagnon Pelletier demande au Conseil de songer à une meilleure stratégie pour le paiement des rédactions. M. Kévin Breault émet qu'il serait plus judicieux, notamment en temps de pandémie de limitation des contacts sociaux, de passer à des virements bancaires. M^{me} Diane Boudreault demandera à M. Mathieu Trépanier de contacter Desjardins pour procéder aux démarches pour effectuer des virements.

RÉSOLUTION 21-CA-10

Sur proposition de M^{me} Diane Boudreault, appuyé par M^{me} Anaëlla Njanga, il est résolu d'octroyer 80\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal du 17 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

9. DIVERS

En effectuant des recherches, M. Stéphan Pouleur s'est rendu compte qu'il y aurait 400 arbres coupés dans le quartier de la Cité-Universitaire en vue de l'implantation du futur tramway. Le Comité Loisirs, environnement et embellissement, duquel il fait partie, se penchera sur ce dossier au cours des prochaines semaines.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 21-CA-11

Sur proposition de M^{me} Noëlline St-Pierre, appuyée par M^{me} Véronique Mercier, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 21h35.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M^{me} Diane Boudreault et M. Kevin Breault

Diane Boudreault, présidente

Kevin Breault, secrétaire

MANDATÉ : Conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Numéro de dossier : R.C.A.3V.Q.292

1. Événement, date et lieu	2. Origine	3. Objet
Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/> Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/> Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Demande d'opinion tenue mercredi 17 février 2021, 19 h en visioconférence sur la plateforme ZOOM Consultation publique s'étant tenue entre le 2 et le 16 février 2021 inclusivement, en ligne et par téléphone.	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	<i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 32039Hb – District électoral du Plateau (R.C.A.3V.Q. 292)</i>
4. Présences		
<p>Membres avec droit de vote : Mmes Diane Boudreault, Véronique Mercier, Anaëlla Njanga-Camille et Noëlline Saint-Pierre MM. Bernard Paré, Kevin Breault, Stéphan Pouleur et Pierre Martin.</p> <p>Membres sans droit de vote : Mme Émilie Villeneuve, conseillère municipale du District électoral de Saint-Louis–Sillery</p> <p>Présentation : Mme Eliana Vivero, conseillère en urbanisme Division de la gestion territoriale, Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.</p> <p>Animation et préparation du rapport M. Dave G. Pelletier, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne</p>		
5. Informations présentées		
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des modifications proposées. • Information relative au déroulement de la consultation publique et de la demande d'opinion. <p>Objet de la demande : L'ajustement proposé pour la zone 32039Hb du quartier de la Cité-Universitaire est de modifier le nombre maximal d'unités pour le groupe d'usages « maison de chambres et pension H3 » de 20 à 26.</p> <p>Le conseil de quartier a reçu le mandat de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formuler une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion) en vertu de l'article 74.1 de la Charte de la Ville de Québec; <p>La consultation publique s'est déroulée en ligne et par téléphone entre le 2 février 2021 et le 16 février inclusivement.</p> <p>Le règlement R.C.A.3V.Q. 292 comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.</p>		
6. Recommandation spécifique du mandaté Conseil d'administration du conseil de la Cité-Universitaire		
<p>Sur proposition dûment appuyée, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire recommandent au conseil d'arrondissement <u>d'adopter le Règlement R.C.A.3V.Q.292</u> modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme tel que proposé et suggèrent de proposer au promoteur l'installation d'un mur d'intimité. (7 administrateurs favorables, une abstention).</p>		

7. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 15

Nombre d'interventions : 9

Nous avons reçu trois interventions écrites à l'égard de ce projet de modification, dont une cosignée par 11 résidents de la rue Barolet, et deux interventions additionnelles lors de la demande d'opinion.

Bien que nous ayons indiqué que la modification proposée visait à permettre l'augmentation du nombre maximum de chambre individuelles de la résidence Mansfield et non du nombre de résidents, la plupart de ces intervenants ont indiqué s'opposer à l'augmentation du nombre de résidents.

Les interventions concernaient principalement quatre sujets : l'intimité du voisinage, la nature des activités de la résidence, les nuisances par le bruit ainsi que sur le respect de l'anonymat dans les procédures de consultation écrite.

Plusieurs intervenants se sont interrogés concernant la mise en place d'un **mur d'intimité** dans la cour arrière. La dénivellation du terrain fait en sorte que la Résidence Mansfield paraît surplomber ses trois voisins à l'arrière, accentuant de leur point de vue l'effet de hauteur du bâtiment et limitant leur intimité.

Réponse de la Ville : *En ce qui a trait aux aménagements pour assurer l'intimité des voisins immédiats, les représentants de la Résidence Mansfield nous indiquent qu'une clôture se trouve actuellement à l'arrière (vers le cap), bien que les usagers fréquentent rarement le terrain arrière. Les représentants de la Résidence mentionnent également que des arbustes ont été installés, en collaboration avec l'administration des Condos St-Jean, sur le terrain du côté du garage. Une haie de cèdre a d'ailleurs fait l'objet d'une discussion entre deux citoyens présents et la représentante de la Résidence. Cette dernière indique qu'elle considérera l'installation d'une haie.*

Plusieurs intervenants s'interrogent sur la **nature des activités de la Résidence**, notamment sur la gestion des lieux, les ressources et intervenants dont la résidence dispose, son statut à l'égard du ministère de la Santé et même sur les diagnostics des usagers de la Résidence.

Réponse de la Ville : *La demande actuelle découle de l'adoption du changement de statut de la Résidence auprès du CIUSSS de la Capitale-Nationale, passant de Résidence de transition à centre d'hébergement de longue durée. Pour assurer le confort de ses usagers, il est demandé à la Résidence d'offrir à chacun de ses résidents une chambre individuelle alors qu'elle compte actuellement 20 chambres (7 de celles-ci étant doubles). Les travaux intérieurs permettraient de réaménager les chambres doubles en chambres simples pour y héberger le même nombre de résidents. Aucune modification extérieure au bâtiment n'est prévue.*

Pour des motifs évidents de confidentialité, nous ne pouvons pas nous prononcer ou communiquer de l'information quant aux dossiers médicaux ou toute autre information personnelle relative à l'identité des résidents. Il s'agit d'une Résidence intermédiaire, en collaboration avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale, disposant également de ressources régulières du CLSC. Des intervenants sont présents sur place jour-soir-nuit (présence éveillée). Le ratio intervenant – résidents est conforme aux besoins des résidents et aux exigences.

La représentante de la Résidence mentionne que sa clientèle est sous la responsabilité du CIUSSS et qu'elle ne peut fournir davantage d'indications quant aux diagnostics de ceux-ci. Elle souligne toutefois qu'il s'agit de résidents ayant besoin de support, ne serait-ce que pour les repas ou la gestion de la médication, mais qu'aucun ne présente de potentiel de dangerosité. Elle rappelle que la Résidence compte sur un personnel qualifié et salarié, présent 24h/24, en conformité avec les règles strictes que lui impose le CIUSSS.

Quelques participants ont fait état de **nuisances** par le bruit, de présences policières et de sollicitation qu'ils attribuent aux résidents de la Résidence Mansfield. Ils craignent que ces problématiques se multiplient si le nombre de chambres est augmenté. Ces résidents craignent également que cette modification réglementaire n'ouvre la porte à d'ultérieures demandes et s'y objectent.

Réponse de la Ville : *Pour toute question de nuisance par le bruit ou autre comportement vous semblant contraire à la réglementation municipale, nous vous invitons à adresser ces événements aux autorités policières. Excluant l'incendie survenu en novembre dernier, les gestionnaires de l'établissement indiquent avoir rarement eu à demander l'intervention de policiers pour des conflits entre résidents. Ils précisent d'ailleurs ne tolérer ni n'avoir été témoin d'aucun comportement agressif de la part de ces derniers. De plus, la représentante de la résidence a indiqué séance tenante ne pas avoir de projet futur d'agrandissement en vue.*

Deux citoyens se demandent pourquoi les questions et commentaires reçus dans le cadre de la consultation écrite ne peuvent être transmises au conseil que de façon **anonyme**.

Réponse de la Ville : *Puisque les commentaires et questions reçues dans le cadre de nos activités de consultation font l'objet d'une synthèse qui est intégrée au rapport de consultation et considérant que, tel que nous le mentionnons au point 11 du formulaire que vous avez complété pour participer à cette activité de consultation, « [...] Les commentaires seront traités de manière confidentielle. Aucune information personnelle (ex. nom et prénom) n'apparaîtra dans la synthèse. »*

C'est donc avec le même souci et respect des informations personnelles que cette synthèse des questions et préoccupations des citoyens est communiquée aux administrateurs de votre conseil de quartier. Au mieux, nous indiquerons la rue sur laquelle résident les auteurs que s'il y a lieu de le faire afin de permettre aux administrateurs de bien camper votre point de vue (géographiquement parlant) et que lorsque cette information ne permet pas d'identifier clairement un individu. Il vous est néanmoins possible de participer, à caméra et micro ouverts si vous le désirez, à la demande d'opinion du conseil de quartier lors de laquelle se tient une période de questions du public.

8. Questions et commentaires du mandaté Conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Un administrateur demande s'il y a bien 26 résidants actuellement dans les 20 chambres.

La représentante de l'établissement indique qu'en moyenne, entre 20 et 26 gens partagent leur chambre pour des durées variant entre 3 à 6 mois. Le changement de vision du CIUSSS duquel découle la demande d'aujourd'hui vise un hébergement à plus long terme, assurant une plus grande stabilité aux résidants.

Un autre administrateur souhaite connaître le nombre de chambres doubles dont dispose la Résidence, demandant si elle envisage éventuellement en subdiviser davantage. Il se demande également quelle est l'incidence sur les stationnements dont il est question.

Mme Eliana Vivero indique qu'en proposant l'augmentation du nombre maximum de chambres, la demande pour le stationnement devrait normalement être plus forte et que suivant les exigences actuelles, nous aurions dû demander à la Résidence d'ajouter une case de stationnement supplémentaire. Or cette dernière ne peut être aménagée sur le terrain. Il existe un outil urbanistique afin de prévoir une exception quant au nombre de cases, évaluée et validée au niveau des transports. Étant donné que la clientèle ne dispose pas de voiture, nous considérons qu'il n'y a pas d'incidence sur la demande en stationnement et nous autorisons qu'il n'y ait pas de case ajoutée.

La représentante de la Résidence indique disposer actuellement de 7 ou 8 chambres suffisamment grandes pour héberger deux résidants. Elle ne prévoit pas demander d'autres modifications, indiquant avoir demandé celles-ci par soucis de conformité réglementaire malgré le long et coûteux processus que cela représente.

Une administratrice s'interroge quant au mur végétal figurant sur le plan d'arpentage présentée lors de la présentation du projet de règlement. Elle rappelle que la Ville avait demandé à un promoteur, lors d'une consultation traitant d'un projet sur la rue Chanoine-Scott tenue précédemment, que soit érigé une clôture d'intimité.

Un voisin mentionne que ce mur végétal consiste en une haie située sur le terrain d'un voisin arrière et dont la hauteur ne peut donc pas offrir d'écran visuel puisque le terrain de la Résidence Mansfield surplombe celui de ses voisins à l'arrière.

Mme Marie-Claude Bergeron indique que dans cet autre dossier, la modification réglementaire proposait d'agrandir une zone à plus forte densité le long d'une zone résidentielle de basse densité et que cet écran visuel avait donc été proposé au plan de zonage.

Un administrateur demande si les modifications proposées pourraient permettre aux deux autres bâtiments de la zone d'agrandir et augmenter leur nombre de chambres.

Mme Eliana Vivero précise que les deux autres bâtiments, situés au 2546 et 2538 chemin Sainte-Foy, dont l'un dispose de l'usage « maison de chambres », pourraient difficilement procéder à des travaux d'agrandissement étant contraints à des normes d'implantation et de hauteur maximale (2 étages au maximum). On note que ces terrains sont beaucoup plus petits que celui occupé par la Résidence Mansfield.

9. Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion territoriale et à l'assistant-greffier de l'Arrondissement.

Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par

Signé

Diane Boudreault
Présidente du conseil de quartier de la
Cité-Universitaire

Préparé par



Dave G. Pelletier
Conseiller en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne

26 février 2021

MANDATÉ : Conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Numéro de dossier : R.C.A.3V.Q.295

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Demande d'opinion tenue le 17 février 2021, 19 h en visioconférence sur la plateforme ZOOM</p> <p>Consultation publique s'étant tenue entre le 2 février 2021 et le 16 février 2021 inclusivement, en ligne et par téléphone.</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p><i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 32218Pb, située dans le quartier de la Cité-Universitaire – District électoral du Plateau (R.C.A.3V.Q.295)</i></p>
<p>4. Présences</p>		
<p>Membres avec droit de vote : Mmes Diane Boudreault, Véronique Mercier, Anaëlla Njanga-Camille et Noëlline Saint-Pierre MM. Bernard Paré, Kevin Breault, Stéphan Pouleur et Pierre Martin.</p> <p>Membres sans droit de vote : Mme Émilie Villeneuve, conseillère municipale du District électoral de Saint-Louis-Sillery</p> <p>Présentation : Mme Marie-Claude Bergeron, conseillère en urbanisme Division de la gestion territoriale, Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.</p> <p>Animation et préparation du rapport : M. Dave G. Pelletier, conseiller, Service de l'interaction citoyenne</p>		
<p>5. Informations présentées</p>		
<p>➤ Présentation de la modification proposée;</p> <p>➤ Information relative au déroulement de la consultation publique et de la demande d'opinion.</p> <p>Objet de la demande : Modifier le type de milieu d'affichage pour « <i>Type 9 Public ou récréatif</i> ».</p> <p>Le conseil de quartier a reçu le mandat de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formuler une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion) en vertu de l'article 74.1 de la Charte de la Ville de Québec; <p>La consultation publique s'est déroulée en ligne et par téléphone entre le 2 et le 16 février 2021 inclusivement.</p> <p>Le règlement R.C.A.3V.Q.295 ne contient pas de disposition soumise à la procédure d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.</p>		
<p>6. Recommandation spécifique du mandaté Conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire</p>		
<p>Sur proposition dûment appuyée, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire recommandent unanimement au conseil d'arrondissement d'adopter le Règlement R.C.A.3V.Q. 295 modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme tel que proposé.</p>		
<p>7. Questions et commentaires du public</p>	<p>Nombre de personnes présentes : 15 Nombre d'interventions : 2</p>	
<p>Aucune question.</p>		

8. Questions et commentaires du mandat
Conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Un administrateur s'interroge quant au type d'éclairage retenu pour l'enseigne visée. Il demande également si elle pourrait représenter un écran visuel aux véhicules circulant à proximité à l'approche de l'intersection.

Réponse : *La représentante du promoteur indique que seulement le logo et les caractères blancs de l'enseigne seront rétroéclairés, limitant ainsi la possibilité d'éblouissement. Marie-Claude Bergeron illustre, au moyen d'éléments visuels indiquant l'apparence de l'enseigne de nuit, que l'enseigne ne fera pas obstruction au champ visuel des automobilistes.*

Une administratrice s'interroge quant à l'affichage anglophone de l'enseigne à savoir si cela est conforme à la législation québécoise sur la langue d'affichage.

Réponse : *La représentante du promoteur précise qu'il s'agit de la raison sociale de l'établissement d'enseignement postsecondaire anglophone, le Champlain Regional College, qui dispose de trois antennes régionales, dont celle de Québec porte le nom de Cegep St. Lawrence et que cela est conforme à la législation en vigueur sur la langue d'affichage.*

9. Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion territoriale et à l'assistant-greffier de l'Arrondissement.
Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par

Préparé par

Signé



Diane Boudreault
Présidente
Conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Dave G. Pelletier
Conseiller
Service de l'interaction citoyenne

3 mars 2021